

Section 8
Région de l'oriental

Section 8- Région de l'oriental

Introduction

Située à l'extrême Nord - Est du Royaume, la région économique de l'Oriental englobe la préfecture d'Oujda-Angad et les provinces de Figuig, Jérada, Taourirt, Berkane et Nador.

La région s'étend sur 82.820 km² (11,6% du total National).

Le climat dominant est de type méditerranéen au Nord et continental au Sud, nuancé par une influence désertique.

La pluviométrie est très irrégulière et insuffisante. La moyenne annuelle varie de 300 mm au Nord à 100 mm au Sud.

Le plus grand cours d'eau de la région est l'Oued Moulouya dont le débit moyen est estimé à un milliard de m³ par an. Les autres cours d'eau de la région sont constitués par les Oueds Za, Neckor, Kiss et Isly.

La région compte une préfecture et cinq provinces qui se composent de 116 communes dont 91 rurales et 25 municipalités.

La population régionale dénombrée au cours du recensement de 1994 a été de 1.768.691. habitants.

Le taux d'urbanisation régional est très important, il était de 55,2% en 1994.

Dans le domaine de l'emploi en milieu urbain, la population active a été de 341.000 personnes pour l'ensemble de la région.

Les effectifs cumulés des chômeurs jusqu'à fin 1997 sont estimés à 72.000 d'où un taux de chômage de 26,4%. Au même moment ce taux n'a été que de 19% au niveau national.

1- SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

1-1- Secteurs sociaux

1-1-1- Enseignement

a- L'enseignement préscolaire

Durant l'année scolaire 1997-98, le nombre d'élèves inscrits dans les différents établissements de l'enseignement préscolaire s'est chiffré à environ 21270 élèves, dont 39% sont des filles.

S'agissant de l'enseignement préscolaire moderne, l'effectif des élèves s'est élevé à 22064 élèves répartis en 746 classes.

b- L'enseignement fondamental public

b-1- Premier cycle fondamental public

Au cours de l'année scolaire 1997-98, le nombre des établissements du premier cycle fondamental a atteint 230 écoles autonomes, 205 secteurs scolaires et 629 satellites.

Ces écoles ont accueilli durant la même année 220426 élèves encadrés par 8241 enseignants dont près de 33% sont de sexe féminin.

b-2- Deuxième cycle fondamental

La région de l'oriental compte 70 collèges de l'enseignement public, soit 7,8% du total national.

Le nombre d'élèves a atteint durant l'année scolaire 1997-98 un total de 71266 dont 42% sont des filles.

Concernant le corps enseignant et parmi les 3901 enseignants dans la région, 39% d'entre eux se trouvent dans la préfecture d'Oujda-Angad.

c- L'enseignement fondamental privé

Ce type d'enseignement n'est pas très répandu dans la région de l'Oriental. En effet, l'effectif des élèves des écoles privés ne dépasse pas les 3820, soit une moyenne de 2 élèves pour 1000 habitants contre 5 au niveau national.

d- L'enseignement secondaire

Au cours de l'année scolaire 1997-98, l'enseignement secondaire public a été dispensé dans 39 établissements. L'effectif des élèves enregistrés s'est élevé à 29685 élèves dont 45% sont de sexe féminin.

Le nombre d'encadrants a atteint au cours de la même année scolaire, 2191 enseignants dont 90% sont des professeurs du 2ème cycle.

Le nombre moyen d'élève par encadrant se situe à environ 30 élèves dans la région soit le même taux à l'échelle nationale.

Concernant l'enseignement secondaire privé, la région de l'Oriental compte 34 classes et 1337 élèves dont près du tiers sont des filles.

e- L'enseignement supérieur

L'université Mohammed I a accueilli 19246 étudiants du premier et deuxième cycle au cours de l'année universitaire 1997-98. Plus de la moitié des étudiants sont inscrits dans la faculté des sciences juridiques et économiques.

Le nombre global de licenciés s'est chiffré à 2192 lauréats au cours de la même année, dont 41% sont des lauréats de la faculté des sciences juridiques et économiques.

S'agissant du corps enseignant, l'effectif global des enseignants permanents a atteint 589 au cours de la même année universitaire, dont plus de la moitié sont des maîtres assistants.

1-1-2- Formation professionnelle et formation des cadres

a- Formation professionnelle

Environ 5340 élèves ont poursuivi leur formation dans les établissements de la formation professionnelle de la région de l'Oriental au titre de l'année scolaire 1997-1998.

Dans cet effectif, la branche qualification a accueilli 47% de l'ensemble des élèves, suivie de la branche des techniciens avec une part de 31%.

b- Formation des cadres

Le centre pédagogique régional d'Oujda offre une formation dispensée en deux cycles : l'un normal et l'autre pédagogique.

Au cours de l'année scolaire 1997-98, ce centre a accueilli 109 étudiants.

La région dispose également de deux centres de formation des instituteurs situés à Oujda et Nador.

L'effectif total des instituteurs en formation dans la région de l'Oriental au cours de l'année scolaire 1997-98 a atteint 756 instituteurs dont 53% sont des filles.

1-1-3- Santé

a- Infrastructure sanitaire

La région de l'Oriental dispose d'une infrastructure sanitaire relativement importante. Elle compte en effet 5 Hôpitaux généraux dont 3 provinciaux et 1 régional, un hôpital spécialisé régional, 66 centres de santé, 4 hôpitaux locaux et 35 dispensaires ruraux, 9 cliniques privées et 30 centres d'analyses médicales.

b- Corps médical et paramédical

En 1997, le nombre de médecins exerçant dans l'Oriental s'est chiffré à 561.

Concernant les chirurgiens dentistes, leur nombre s'élève à 111 dont 9 seulement font partie du secteur public. Les pharmaciens pour leur part exercent surtout dans le secteur privé et sont au nombre de 223 dont 1 seulement représente le secteur public.

S'agissant du corps paramédical, le nombre total des adjoints de santé s'est élevé en 1997 à près de 1669 infirmiers exerçant dans le secteur public et 48 dans le secteur privé dont 7 sont des vétérinaires.

c- Statistique Sanitaires

Au terme de l'année 1997, le nombre d'entrées dans les formations sanitaires s'est établi à environ 47400 effectuant un séjour total de 288.600 jours, soit une durée moyenne de séjour de 6 journées par malade.

1-1-4- Justice

La région de l'Oriental compte 2 cours d'appel et 4 tribunaux de 1ère instance.

Dans l'année 1997, les activités des cours d'appel ont porté au total sur 45235 affaires dont 84% sont d'ordre pénal, et 41% sont jugées.

De leur part, les tribunaux de 1ère instance ont enregistré 76758 affaires judiciaires et jugé 71671 affaires, celles en instance ont atteint 33398 affaires, soit au total 181827 affaires traitées. Quant aux tribunaux de communes et arrondissements, ils ont traité au total 611 affaires judiciaires.

S'agissant de la dernière catégorie de juridiction formée de centres judiciaires, 21444 affaires y ont été enrôlées, 23849 jugées et 5071 en instance.

1-1-5- Jeunesse, sport et loisirs

La région de l'Oriental dispose de 66 installations sportives constituées essentiellement de terrains de football qui sont au nombre de 31. Pour les autres jeux de ballon, 22 installations leur ont été réservées. La région dispose aussi de 2 complexes sportifs, 2 salles de sport et de 6 piscines.

Concernant la protection et la sauvegarde de l'enfant, le Ministère de la Jeunesse et du Sport a mis à la disposition des enfants de la région 20 établissements ayant accueilli en 1997 près de 1380 enfants encadrés par 37 éducateurs.

La région dispose également de 25 foyers féminins ayant été fréquentés en 1997 par 1552 bénéficiaires sous la charge de 46 encadreurs.

Concernant les maisons des jeunes, la région de l'Oriental compte 23 établissements qui ont accueilli en 1997 près de 111330 participants.

A ces infrastructures, il faut ajouter 2 centres d'accueils situés à Nador et Figuig et 10 salles de cinéma d'une capacité totale de 7388 places.

1-2- Les activités productives

1-2-1- L'agriculture

a- Production végétale

En raison du climat, de la valeur agronomique des sols et des facteurs de production utilisés, l'agriculture se caractérise par de grands contrastes entre le Nord de la région et sa partie sud.

Au Sud, on retrouve essentiellement un élevage d'ovins et de caprins de type extensif. Les cultures végétales sont concentrées sur des petits périmètres irrigués orientées principalement vers les céréales et les cultures fourragères.

Au Nord, grâce au barrage Mohamed V et à la mise en surface des eaux souterraines, l'agriculture dans les plaines irriguées de la Basse-Moulouya est plus variée: Céréales, cultures maraîchères, plantations fruitières, cultures maraîchères plantations fruitières industrielles... ainsi qu'un élevage d'ovins et de bovins.

La superficie cultivable s'est établie durant la campagne agricole 1996-1997, à 699.589 hectares dont 30% des terres ont été consacrées à la jachère.

La superficie irriguée a été pendant la même campagne de plus de 109.236 hectares. Plus de 77% des terres irriguées sont localisées dans les périmètres de Nador et de Berkane.

Les plantations fruitières ont occupé 68.000 hectares situées à hauteur de 80% dans les zones de Nador et de Berkane. Les principales essences fruitières sont constituées par l'olivier, les agrumes, les vignes et l'amandier.

Les cultures céréalières occupent la première place dans les terres cultivables. Au cours de la campagne 1996-1997, elles ont représenté près de 365.000 hectares soit plus de la moitié des terres cultivables. L'orge vient en tête dans les cultures céréalières avec 231.000 hectares.

La part des cultures céréalières dans le total national a été de 7,4% pour les superficies, tandis que pour les productions elle n'a été que de 3,9%.

La production céréalière s'est élevée à 1,6 million de quintaux où l'orge a représenté 62% du total.

Les rendements sont faibles, ils ont été en moyenne de 4,4 quintaux à l'hectare contre 8,3 pour l'ensemble du pays.

Les légumineuses n'ont concerné que 2800 hectares au cours de la campagne 1996-1997 soit à peine 0,8% du total national. La production a été encore plus négligeable avec 5500 quintaux soit moins de 0,26% du total produit par le pays.

Les cultures maraîchères pratiquées à grande échelle se retrouvent essentiellement dans le périmètre irrigué de la Basse Moulouya et concernent un peu plus de 17.500 hectares soit 8% environ du maraîchage national.

La production maraîchère a été au cours de la campagne 1996-1997 de 267.000 tonnes.

Pour ce qui est des cultures industrielles, on les retrouve dans le périmètre de la Basse-Moulouya et concernent surtout la canne et la betterave à sucre. Ces cultures occupent 5427 hectares. La production réalisée a été de 2,94 millions de quintaux.

b- Elevage

Le cheptel exploité par les éleveurs dans la région de l'oriental a été au cours de la campagne 1996-1997 de :

- ovins	1.746.600
- caprins	376.100
- bovins	88.300

La part des ovins et des caprins dans le cheptel national de la même espèce est respectivement de 11,4% et de 7,9%.

Parmi les autres types d'élevage, on relève les activités avicoles et apicoles qui ne cessent de se développer dans la région. Les bâtiments avicoles sont implantés dans le périmètre de la Basse-Moulouya ainsi que dans les zones périphériques

des centres urbains de la région. Dans ces bâtiments on rencontre surtout la production du poulet de chair. Quelques unités assurent l'élevage du poulet pour la ponte.

La production du miel est assurée en grande partie par des ruches modernes implantées dans le périmètre de la Basse-Moulouya.

c- Forêts

Les superficies boisées dans la région sont constituées essentiellement par les chênes verts et les résineux et couvrent 126.741 hectares. Ces étendues représentent 7,8% du total national.

La forêt naturelle constituée principalement par l'alfa s'étend sur plus de 2,2 millions d'hectares dont 70% environ de ces superficies sont situées dans la province de Figuig.

d- pêche maritime

Avec 1465 bateaux et barques, les produits de la pêche débarqués en 1997 dans les ports de Beni-Ansar et de Ras-Kebdana ont été de 11.800 tonnes.

La pêche maritime régionale reste très faible en comparaison avec le reste du pays. La production de 1997 a représenté à peine 1,8% du total débarqué dans l'ensemble du pays. Néanmoins, la part de la région dans les captures en Méditerranée a été assez importante puisqu'elle a représenté 42% environ du total débarqué dans les ports de cette façade maritime.

Les poissons de mer ont constitué 65% du total pêché dans la région, le reste soit 35% concerne les poissons industriels. Les crustacés figurent en bonne place dans la pêche

nationale puisqu'ils ont représenté 16% environ du total avec 510 tonnes.

A noter que la totalité des produits de la pêche régionale est destinée à la consommation locale.

1-2-2- Mines

La région de l'Oriental, grâce à la richesse de son sous-sol, s'est faite une vocation minière de très longue date. Cependant, la conjoncture internationale défavorable de ces dernières années influe sur la production minière régionale comme le charbon ou le fer.

La production régionale des gisements miniers a été au cours de l'année 1997, la suivante (en tonne):

- Plomb	79.907
- Argent	35
- Fer	12.011
- charbon	376.300
- Argile smectique	24.565
- Barytine	176.328

1-2-3- Energie

La puissance installée dans la région qui est de l'ordre de 207.245 Kw représente 5,5% de l'ensemble de la capacité nationale. Jérada à elle seule représente 80% de la puissance régionale.

Plus de 95% de la puissance installée est d'origine thermique, le reste soit près de 16% revient à la branche hydraulique.

La production d'électricité en 1997 a été de l'ordre de 390 millions de Kwh dont 78% produit par la centrale de Jérada.

Les ventes d'énergie de l'O.N.E à ses abonnés dans la région se sont élevées en 1997 à environ 715 millions de kwh.

39 % de ces ventes sont effectuées sous haute tension. La moyenne tension est d'environ 24% le reste soit 37% environ est vendu en basse tension.

Le nombre d'abonnés est d'environ 124.000.

1-2-4- Industrie

Malgré les nombreuses potentialités que recèle la région, notamment dans le domaine de la transformation des produits agricoles, animal et végétal ainsi que des produits de la pêche, en plus de la transformation des minerais et des minéraux de carrière, le secteur industriel demeure peu développé en comparaison avec les agrégats nationaux.

Les structures d'accueil sont très faibles, la région ne dispose actuellement que de deux zones industrielles opérationnelles (Oujda et Sèlouane) sur une superficie de 107 hectares. Le parc industriel représente à peine 4,5 % du total des unités du Royaume.

Sur les 312 unités dénombrées dans la région, 79% sont localisées à Oujda et Nador.

Les effectifs employés sont de l'ordre de 7.900 personnes.

La production industrielle est estimée à près de 6,9 milliards de dirhams en 1998, la part des exportations s'est élevée à plus d'un milliard de dirhams (3% du total national).

Les investissements industriels de la région ont représenté 2,7% du total national soit 223 millions de dirhams environ.

Parmi les principales unités industrielles, on relève:

- La Sucrierie Raffinerie de l'Oriental (La SUCRAFOR) qui a été mise en service en 1972 à Zaïo dispose d'une capacité de traitement journalière de 3000 tonnes pour la betterave et de 1500 tonnes pour la canne à sucre.

- La Coopérative Laitière du Maroc Oriental (la COLAIMO) : Sa capacité de traitement est de l'ordre de 80.000 litres de lait par jour, mais la Coopérative n'a utilisé que 60% environ de cette capacité au cours de l'année 1997. Cette sous-utilisation serait due à la vente d'une grande proportion de lait par colportage.

- Les minoteries : La région dispose de 7 minoteries dont 4 à Oujda, 1 à Berkane, 1 à Béni-Ansar et 1 à Selouane.

Ces minoteries procède essentiellement à l'écrasement du blé tendre. On estime en 1997 que la consommation du blé dans la région de l'Oriental s'est élevée à 16,8 millions de quintaux dont 10% environ ont fait l'objet d'un écrasement par les minoteries régionales.

- trituration des olives : On dénombre dans la région 6 unités industrielles de trituration des olives. La capacité de trituration de ces unités est de 70 tonnes par jour environ soit 1,7% de la capacité nationale.

Le nombre de maasras s'élève à 485 constituant 3% du parc identifié au niveau national.

- Cimenterie de l'Oriental (C.I.O.R) : Cette unité industrielle qui a été mise en service en 1979 possède une capacité de production de 1.400.000 tonnes par an. La part de la CIOR, en 1997, dans la production nationale a dépassé les 20% faisant d'elle la deuxième unité du pays après Lafarge ciments de Bouskoura.

1-2-5- Artisanat

Les activités artisanales enregistrées dans la région sont très négligeables et ce en dépit du grand potentiel existant.

1-2-6- Tourisme

Le secteur touristique connaît un important ralentissement dans la région. Le nombre de voyageurs contrôlés aux frontières en 1997 s'est élevé à 180.419 entrants. Cet effectif représente à peine 4,3% du total enregistré pour l'ensemble du pays.

Le nombre de nuitées touristiques réalisé par les hôtels de la région n'a été que de 211.280 (1,5% du total national) malgré l'existence d'un important parc hôtelier. 130 hôtels ont été dénombrés en 1997 dont 40 classés. La capacité hôtelière s'est élevée pour la même période à 6.766 lits dont 43% se trouvent dans les hôtels classés.

La région reste isolée des circuits touristiques nationaux et ce malgré l'existence de potentialités diversifiées (tourisme balnéaire, spéléologique, culturel, thermal, de montagne, religieux). Aussi, faut-il repenser le secteur touristique régional par la recherche des voies et moyens capables de l'intégrer dans les circuits touristiques nationaux.

1-3- Les infrastructures

1-3-1- Le réseau routier

La région de l'oriental dispose d'un réseau routier de 5.128 Km de longueur, qui représente 8,2% du total du réseau national, dont 55% revêtu. Ce réseau est constitué de 8% de routes communales, 29% de routes nationales, 45% de routes préfectorales et 18% de routes régionales.

1-3-2- Le transport routier

a -Véhicules en circulation

En 1997 les véhicules en circulation immatriculés dans la région s'élevaient à 111 597.

Les voitures de tourisme constituent plus de 78% du parc régional.

Le parc auto immatriculé dans la région a représenté 7,7% du total national.

b-Transport routier

Dans le cadre de ses activités l'Office National des Transports a enregistré en 1997 .

- un tonnage transporté de 1,8 millions de tonnes (9,7%/ Nation)

- des tonnes kilométriques réalisées de 183 millions (8,1 %/ Nation)

Par ailleurs, on estime le nombre de voyageurs ayant été transportés par voie terrestre à près de 5 millions d'individus dans la région. La province de Nador a occupé la première place en 1998 avec 44% du trafic voyageurs dans la région.

1-3-3- Le transport ferroviaire

Le réseau ferroviaire régional d'une longueur de 481 km relié au reste du pays et à l'Algérie est constitué comme suit:

- Ligne Oujda - Casa	146 km
- Ligne Oujda - Algérie	10 km
- Ligne Oujda - Boouarfa	280 km
- Ligne Guenfouda-Hassi-Blal	45 km
T o t a l	481km

Le transport des voyageurs assuré par L'O.N.C.F s'est chiffré, en 1996, à 658692 passagers à la gare d'Oujda dont 301862 à l'arrivée et le reste au départ.

1-3-4- Le transport maritime

La région de l'Oriental est dotée de deux ports implantés dans la façade maritime méditerranéenne de la province de Nador : port de Nador- Béni-Ansar et port de Ras Kabdana.

Le premier port est à vocation mixte servant à accueillir des navires de marchandises et de bateaux de pêche. Le second port situé à Ras Kabdana est destiné essentiellement au débarquement des produits de la pêche.

A signaler que depuis 10 ans un bateau pour le transport des voyageurs a été mis en service dans le port de Nador - Beni-Ansar en vue d'assurer la liaison avec l'Europe (Espagne et France). Les activités de ce bateau sont enregistrées essentiellement pendant les vacances d'été pour le transport des voyageurs notamment les marocains de l'étranger.

Quant au trafic des marchandises, il a été débarqué 1,3 Million de tonnes et un embarquement de 500.000 tonnes au cours de l'année 1997. Le trafic manutentionné concerne diverses marchandises dont principalement les produits agricoles (céréales, agrumes, fruits et légumes). les minerais etc... Ce trafic a représenté 3,9% du total des activités portuaires du Maroc.

1-3-5- le transport aérien

L'aéroport international d'Oujda-Angad qui constitue l'unique infrastructure du genre dans la région, a connu en 1997 un trafic aérien de 3.012 mouvements d'avions.

Le nombre de passagers à l'arrivée et au départ a atteint pour la même année, 180.067 personnes représentant 3,3% du total national.

1-3-6- L'habitat

La région économique de l'Oriental se caractérise par une forte poussée d'urbanisation. Il en résulte une grande concentration de la population dans les diverses agglomérations urbaines qui se traduit par une importante pression sur la demande de terrains constructibles.

Pour remédier à cette situation en vue d'éviter au maximum un développement urbain anarchique, une véritable stratégie d'intervention a été mise en place grâce notamment à l'élaboration de schémas directeurs ainsi que divers plans d'aménagement et de développement des communes et des chefs lieux de communes.

On estime actuellement que la région de l'Oriental accuse un déficit de 76.000 logements. Aussi, pour combler le déficit, ainsi que les demandes futures liées aux nouvelles demandes et au renouvellement du parc immobilier il faudrait réaliser 20.000 logements en moyenne par an d'ici l'horizon 2003.

En matière d'autorisations de construction délivrées par les communes urbaines, il a été enregistré en 1997 dans la région de l'Oriental 4188 autorisations.

1-3-7- Eau potable

Contrairement au reste du pays où les eaux superficielles traitées représentent 61% du total produit, dans la région elles ne représentent que 27%. Le reste de la production régionale en eau potable provient des eaux souterraines à hauteur de 73%.

La production d'eau réalisée par L'ONEP et les régies a atteint plus de 44 millions de m³ au cours de l'année 1997. La part de L'ONEP a été de l'ordre de 73% du total produit.

Les ventes pendant la même année se sont élevées à 40,6 millions de m³. La part des régies a été de 11,7 millions de m³ pour la RADEEO (Oujda) et 2,9 millions de m³ pour la RADEEN (Nador), le reste des ventes a été assuré par l'ONEP, soit 26 millions de m³.

Le nombre d'abonnés consommateurs s'est élevé à 83.000 dont plus de 89% reviennent aux deux régies de la région.

1-3-8- Assainissement

i- Assainissement solide

La région de l'oriental ne dispose d'aucune unité de traitement des ordures solides. Ainsi le volume journalier des ordures est estimé à 1.153,7 tonnes, le pourcentage de la collecte des ordures varie entre 40% et 95%.

ii- Assainissement liquide

107.201 ménages ont bénéficié des services du réseau d'assainissement liquide. Le volume des ordures liquides traitées est estimé à 15.000 m³ dans la station de Nador.

1-3-9- Poste et télécommunications

Le réseau postal de la région est constitué par 97 établissements (en 1997):

- Bureaux de recettes et distribution	56
- Guichets annexes	9
- Agences postales	32
Total	97

Le parc des télécommunications s'est élevé à:

- Abonnés au téléphone	91.108
- Abonnés au télex	112

On relève pour le parc du téléphone une ligne en moyenne pour 20 habitants dans la région, cette moyenne est proche de celle enregistrée au niveau national. Le télex accuse un grand déficit par rapport à la moyenne nationale il a été dans la région en 1997 d'une ligne de télex pour 16250 habitants contre 1 ligne pour 7164 habitants pour le Maroc.

2- STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT REGIONAL

2-1- potentialités et atouts

- Agriculture

la région de l'Oriental offre une agriculture aussi riche que variée. Le périmètre irrigué de la base Moulouya assure l'essentiel de la production végétale et fruitière en plus d'une production animale et laitière qui connaît un essor considérable.

L'élevage ovin et caprin est pratiqué sur de très grandes étendues couvertes par la nappe alfatière d'où une production de viande, de laine et de peaux qui pourrait être valorisée sur place.

On note par ailleurs le développement de petits périmètres irrigués à travers le territoire régional qui contribuent à la valorisation des exploitations et des productions agricoles et ce grâce à la mise en surface par la petite et la moyenne hydraulique des eaux souterraines en plus du captage des eaux de crues.

A l'issue des travaux du barrage Ghriss, la région connaîtra une extension des zones irriguées de grande importance qui viendra renforcer le patrimoine existant.

Parmi les grands atouts dont dispose la région, on relève sa position géographique qui faciliterait les échanges avec les pays du Maghreb à l'Est et l'Europe au Nord.

Incitations

- Programme de sauvegarde du cheptel ;
- Subvention des prix des intrants ;

- Assistance technique disponible et spécialisée ;
- Subventions accordées dans le cadre du code des investissements agricoles et du F.D.A.

Opportunités:

- Projet de développement rural intégré de Taourirt-Taforalt ;
- Plan National de développement de l'agriculture notamment l'olivier ;
- Assurance contre les effets de la sécheresse ;
- Projet de développement des parcours et d'élevage de l'Oriental ;
- Projet de mise en valeur en Bour de Mestegmeur ;
- Plan national laitier ;
- Gratuité des campagnes de vaccination du cheptel.

- Pêche

potentialités :

- Façade côtière s'étendant sur une longueur de 180km;
- Une flottille de pêche côtière et artisanale importante ;
- Deux ports de pêche et 8 abris.

Atouts :

- Position géostratégique ;
- Ressources humaines dynamiques dans le secteur ;

Incitations :

- l'octroi de micro-crédits ;
- Facilités fiscales ;
- Mise en place d'infrastructures et équipements de base.

Opportunités :

- Retombées socio-économiques sur la région ;
- Création d'emplois et développement économique de la région et l'assurance d'une meilleure valeur ajoutée.

- Forêts

Potentialités :

Disposer d'environ 2,5 millions d'ha de domaine forestier dans une zone caractérisée par son aridité relative, constitue une richesse à conserver compte tenu de ses multiples fonctions avec beaucoup de parcimonie.

Atouts :

- Sollicitude Royale pour le secteur ;
- Volonté politique et sensibilisation à la protection des ressources naturelles ;
- Volonté de développement équilibré du pays (développement Rural touristique, diversité biologique,...) ;
- Déficit extérieur de la filière bois et demande interne importante.

Incitations :

- Mise en place d'une stratégie visant à conserver et développer les ressources forestières tout en essayant de répondre autant que possible aux besoins pressants des populations rurales.

- Partenariat et participation et développement des zones périforestières constituent deux axes principaux de cette stratégie.

-Tourisme :

potentialités

- Tourisme balnéaire : Saïdia et plages de la province de Nador ;

- Tourisme spéléologique : Grottes de chameau, de pigeon et de Ain Sefrou ;

- Tourisme culturel : Monuments d'Oujda, de Figuig et de Taourirt ;

- Thermalisme : Sources de Fezouane, Ben kachour, de Gtitter et de Chouihiya... ;

- Tourisme de montagne Monts de Beni Snassen, Kebdana, Sidi Maâfa... ;

- Tourisme religieux : l'Oasis de Sidi Yahya....

Atouts

- Existence d'une infrastructure d'amenée (eau, électricité, routes, téléphone...).

- Existence d'un aéroport international. Un port à Nador, un réseau ferroviaire considérable...

- Existence d'une infrastructure d'accueil non négligeable (hôtels classés et non classés, Agences de voyages, Agences de Location de voitures, Restaurants et des Campings...).

- Proximité des marchés émetteurs de touristes.

incitations

- La charte des investissements ;

- Encouragements consentis par les Banques ;

- Existence d'une masse monétaire oisive ;

- Existence des RME originaires de la région ;

- Existence de l'Institut de Technologie Hôtelière et Touristique de Saïdia qui assurera un personnel qualifié.

opportunités

- Améliorer l'infrastructure de l'accueil ;

- Développer le tourisme rural par encouragement des gîtes chez l'habitant ;

- Améliorer l'état des infrastructures de base (ex. Assainissement à Saïdia) ;

- Résoudre les problèmes liés à l'assiette foncière.

- Artisanat

Le secteur de l'Artisanat peut présenter énormément d'opportunités mais leur identification nécessite une étude d'évaluation du système productif.

- Mines

Potentialités

Le sous-sol de la région de l'Oriental recèle diverses substances minérales et roches ornementales et industrielles dont certaines ont fait l'objet d'exploitation depuis de longues années (plomb, zinc, anthracite, barytine, fer, bentonite...) ou qui font l'objet de recherche en vue de leur exploitation éventuelle (bentonite, perlite, plomb, zinc, kaolin etc...). Même après la liquidation des CDM, les zones d'affleurement de l'anthracite de Jerada continueront à être exploitées dans le cadre de petites exploitations menées par des particuliers anciens agents des CDM.

Atouts

Parmi les atouts existants, nous pouvons citer les infrastructures telles que voies ferrées, routes, port de Beni-Nsar, pistes carrossables, électrification par réseau et électrification rurale, généralement proches des pôles de concentration des exploitations : Beni-Tajjit et Bouanane (Province de Figuig) Touissit (Province de Jerada), Tidienit, Ouixann, Beni-Sidel, Azzouzet (Province de Nador), Sidi Lahcen, Taghilast (Province de Taourirt).

Incitations

- . Administratives: règlement minier ;
- . Fiscales : Investissements miniers, provision pour reconstitution de gisement PRG ;
- . Restructuration et assainissements (SEFERIF, CADETAF...);
- . Préparation de l'infrastructure géologique.

- Industrie

Potentialités

Oujda capitale de l'Oriental et porte du Maghreb Arabe, a été au rendez-vous de la caravane 96 de l'exportation, une première escale pour une tournée nationale à travers les principales régions économiques du Royaume. Cette manifestation régionale a été une occasion pour les opérateurs économiques, les institutions financières, les administrations et les exportateurs effectifs et potentiels de débattre des sujets intéressant l'exportation, et d'émettre des propositions concrètes pour l'amélioration de l'environnement local de l'exportation.

D'après les données statistiques disponibles, la valeur des produits projetés à l'exportation est évaluée à 690 millions de dhs, pour l'exercice 96, soit 2% du total des exportations marocaines, réparties par secteur comme suit:

- Agroalimentaire	51 %
- Ind. mécanique métallurgique	48 %
- Textile et cuir	0,4 %
- Electricité électronique	0,1 %

La faible participation en matière d'exportation et de production est justifiée par les difficultés techniques, administratives et procédurales que rencontrent les exportateurs de la région.

En terme de support technique et logistique, l'amélioration des infrastructures de base a constitué l'axe principal des discussions en raison de son importance pour le développement régional. Une importance particulière devrait être donnée au réseau routier, aux zones industrielles, à l'aéroport d'Oujda, à la gare ferroviaire et aux services liés à ces administrations, notamment un poste de douane à l'aéroport et un dépôt de

stockage moderne avec toute la logistique nécessaire en moyens humain et matériel.

Des obstacles liés également à la situation géographique sont à prendre en considération. La particularité de la région en tant que zone frontière lui confère une politique exportatrice conjoncturelle, avec un marché incertain, souvent déstabilisateur des programmes des exportations des entreprises locales.

En réponse à ces différentes interrogations pertinentes, les réflexions soulevées à cet égard convergent toutes vers la promotion de la région dans sa globalité avec un prolongement vers le nord et la valorisation du port de Nador (prochaine zone franche d'exportation) et vers le nord-ouest avec la mise en valeur de la région de Berkane considérée parmi les régions à fort potentiel agricole.

Sur le plan procédural, les propositions vont également vers la simplification des procédures administratives et financières pour l'octroi de crédits à l'exportation, le renforcement de la contribution de la SMAEX et la possibilité de créer un système permettant le dédouanement à domicile afin de faciliter les opérations des exportations.

La promotion de la région reste conditionnée par la possibilité d'une ouverture permanente sur l'Est et une expansion partenariale sur le nord avec les accords euro-méditerranéens. Si l'Oriental se trouve à l'extrémité de la zone des provinces du nord et pourrait donc bénéficier des mesures prévues à l'ensemble de la région du littoral en terme d'infrastructure et de finance, il constitue le centre du Maghreb arabe dont l'avenir promet un développement conséquent et une coopération dans plusieurs domaines.

Cette coopération a déjà été inaugurée par le projet du GME dont le montant d'investissement est évalué à 1,4 milliards

de \$ US qui a donné naissance à 2800 postes d'emplois dont 2300 marocains, et permettra l'approvisionnement en gaz de plusieurs régions du Royaume leur apportant ainsi un atout supplémentaire en matière de développement économique et social avec l'introduction de nouvelles industries et services liés à ce projet.

Le gazoduc ME est une étape importante dans la consolidation des relations maghrébines pour une ouverture euro-méditerranéenne. Certes, il ne s'agit là que d'une coopération « souterraine » mais l'avenir promettra l'émergence en surface de projets industriels de grandes envergures.

Atouts

- Situation géographique privilégiée ;
- Projet de la zone franche à Nador et de l'aéroport Nador-El Aruit ;
- Dépôt bancaire important ;
- Le label « Berkane » est reconnu mondialement ;
- Disponibilité de la main d'oeuvre.

Incitations

- Un régime fiscal préférentiel sous réserve d'un texte d'application,
- Intégration de la province dans l'espace des régions du nord,
- Mise à la disposition des jeunes promoteurs des lotissements professionnels.

Opportunités:

- Possibilité de création d'unités à fortes valeur ajoutée (Agro-industrie);

- Domaine minier qui reste à exploiter (Jerada);

- Marché du grand Maghreb.

- Commerce et autres services

potentialités:

- Secteur agricole développé et climat favorable ;

- L'existence d'un savoir faire en matière d'artisanat.

Atouts:

- Situation géographique privilégiée ;

-Dépôt bancaire important .

Incitations

- Un régime fiscal préférentiel sous réserve d'un texte d'application ;

- Intégration de la province dans l'espace des régions du nord.

Opportunités:

- Possibilité des activités de services liées à l'agro-industrie ;

-Des sites touristiques pouvant drainer des activités commerciales ;

-Des investissements dans le domaine des services à Nador particulièrement agences de location de voitures, restauration

- Habitat

Potentialités

La Région de l'Orientale offre certaines potentialités qui pourraient favoriser la promotion du secteur de l'habitat dont on peut citer essentiellement :

-Disponibilité d'une forte demande en matière d'habitat;

-Accroissement rapide de la population résultant à la fois du croit naturel et de l'exode rural ;

-Disponibilité des Bureaux d'études Techniques, des cabinets d'architecture, des entreprises de travaux, etc.. qualifiés et disposant d'une large expérience ;

-Disponibilité de plusieurs unités de production des matières premières utilisées dans l'activité immobilière : SONASID, CIOR, briqueteries, carrières, forêts pour se procurer du bois, Oueds pour la production du sable, etc ...

-Le système foncier se caractérise par plusieurs types de propriété: terrains collectifs, terrains privés, terrains domaniaux et terrains khalifiens. La multiplicité du statut juridique foncier pourrait favoriser l'affectation et l'exploitation des réserves foncières pour la création des projets d'habitat ;

-Disponibilité d'une main d'œuvre importante, qualifiée et non qualifiée, à moindre coût ;

-Le champ d'intervention de l'agence de développement des provinces du Nord qui regroupe une grande partie du territoire de la région pourrait, également, constituer une potentialité en faveur de la promotion du secteur de l'habitat à travers les politiques de partenariat et de convention.

Atouts

Les atouts dont dispose la Région Orientale peuvent être énumérés dans les points suivants :

- Disponibilité de terrains à l'intérieur des périmètres aménagés susceptibles d'être exploités pour la création des projets d'habitat ;

- Disponibilité des documents d'urbanisme dans la mesure où la plupart des centres et agglomérations sont couverts par des plans d'aménagement et de développement ;

- Situation géographique de la région qui se localise au carrefour du Maghreb-Arabe. Cette situation pourrait constituer un atout en faveur du développement de la Région.

Incitations

Plusieurs facteurs jouent en faveur du développement du secteur de l'habitat dans la Région Orientale dont on peut citer essentiellement :

- Situation à proximité de la frontière Maroco-Algérienne qui constitue une fenêtre du Maroc sur le reste des pays du Maghreb, voire sur l'Europe à travers la province de Nador et ses accès sur la Méditerranée.

- Disponibilité de plusieurs sites à vocation touristique, le cas de Saïdia et cap de l'eau ; zones montagneuses (Tafouralt, Mont Arouit, Jerada, etc.) ; sites forestiers (Ain Beni Mathar, banlieue de Jrada, Debdou, Touissit, etc.) et zones sahariennes jouissant d'un climat particulier (Figuig, Bouarfa, Tandrara, etc.). L'ensemble de ces éléments constitue des facteurs qui jouent en faveur de la création d'éventuels projets d'habitat permettant de préparer l'infrastructure touristique et les conditions d'accueil.

Opportunités

La Région Orientale présente un certain nombre d'opportunités qui pourraient promouvoir le secteur d'habitat dont on peut citer essentiellement:

- Disponibilité d'une main d'œuvre qualifiée jouissant d'une grande expérience et à moindre coût;

- Disponibilité des différentes représentations ministérielles ;

- Vu le faible pouvoir d'achat de la majorité de la population qui limite la demande effective en matière d'habitat, le secrétariat d'état à l'habitat compte mener une nouvelle stratégie visant à satisfaire la demande locale. Il s'agit de la programmation des zones à Aménagement progressifs (Z.A.P).

2-2- Contraintes

- Agriculture

Parmi les contraintes principales rencontrées par le secteur, on relève notamment:

- l'insuffisance et la mauvaise répartition des pluies influant négativement sur les cultures en zone bour ainsi que sur les terrains de parcours. Cette situation doit conduire à la recherche d'autres types de cultures qui s'adapteraient le mieux aux conditions climatiques de la région ;

- l'insuffisance d'études pédologiques et hydrologiques et surtout une absence d'études sur les nappes phréatiques qui pourraient être exploitées pour les besoins d'irrigation ;

- le morcellement des terres,
- l'insuffisance d'une infrastructure de base,
- les sols sont squelettiques et pierreux,
- l'insuffisance d'organisation des agriculteurs,
- l'Exode rural bien marqué,

- l'endettement des agriculteurs,
- le statut juridique des terres dominé par le collectif,
- les techniques culturales inadéquates.

- Pêche

- Manque d'infrastructure ;
- Difficultés en matière d'investissement.

- Forêt

- la situation économique en milieu rural et l'accroissement démographique mettent les formations forestières devant une pression démesurée, réponse aux besoins divers ;

- Le non apurement du statut juridique (délimitation) ;
- La fragilité des écosystèmes forestiers.

- Tourisme

-Manque de moyens d'hébergement de haut standing (hôtels de 5 et 4 étoiles) ;

-Manque de transport touristique ;

-Isolement par rapport aux circuits touristiques ;

-Absence d'une stratégie d'aménagement des zones d'intérêt touristique.

- Mines

L'une des principales contraintes reste la conjoncture minière à l'échelle internationale qui influe sur les exportations

des matières premières et par induction sur la production et donc la vie de toute mine.

- Industrie

- Insuffisance d'infrastructure adéquate et secteur informel;
- Des taux d'intérêt et des coût de facteurs de production élevés;
- Manque de modules de formation spécialisés (Marketing management...);
- Insuffisance de pont de jonction Berkane-Europe via Nador.

- Commerce et autres services

- Insuffisance d'infrastructure adéquate (grande surface, services spécialisés...)
- Sur-taxation souvent défavorable à la promotion du secteur ;
- Secteur informel très développé;
- Manque de modules de formation spécialisée (Marketing...);
- Marge bénéficiaire insuffisante.

- Habitat

Les contraintes qui peuvent constituer une entrave au développement et amélioration du tissu urbain se présentent comme suit :

- Le paysage urbain est mal structuré et peu organisé ce qui se répercute négativement sur les possibilités de la restructuration et d'aménagement en matière de liaisons

urbaines, de raccordement aux réseaux et de répartition des équipements sommaires à caractère éducatif, culturel, sanitaire et social.

- Le problème de desserte en infrastructure de base pose une difficulté majeure quant aux possibilités de doter les différents centres d'équipement de base. Il s'agit essentiellement des réseaux existants d'eau potable et d'électricité qui sont très anciens et en mauvais état et dont la rénovation coûte extrêmement cher à la population.

- L'existence de certains centres non encore couverts par des documents d'urbanisme (notamment en milieu rural) joue également un rôle négatif entravant les possibilités d'aménagement et de réorganisation du tissu urbain.

- L'existence de certains centres urbains et ruraux enclavés ou entourés d'une chaîne montagneuse et de crues des oueds défavorisant les possibilités de leur intégration et leur développement.

Conclusion

A la lumière de la stratégie de développement définie pour les principaux secteurs d'activités dans la région de l'Oriental et au vu des premières urgences arrêtées par le conseil Régional, trois axes de développement prioritaires ont été retenus et s'articulent autour de :

a- Infrastructure de base

Tout développement économique et social repose essentiellement sur une infrastructure de base qui permet d'accueillir dans de bonnes conditions les investissements économiques et sociaux envisagés aussi bien par le secteur privé, public que semi- public. A cet égard, il s'avère urgent de créer et de renforcer les infrastructures routières qui permettront de désenclaver la région et de la connecter convenablement au

reste du Royaume ainsi que l'adduction et la distribution de l'eau potable et de l'électrification particulièrement dans le monde rural.

Par ailleurs, les assainissements liquides et solides demeurent essentiellement domestiques. Le taux de branchement des ménages aux réseaux d'assainissement liquide est très insuffisant, il est estimé à 33% pour l'ensemble de la région.

Aussi, le conseil Régional met l'accent sur l'importance de ce problème vécu par la région pour lequel des solutions appropriées doivent être apportées le plus rapidement possible puisqu'il constitue une menace réelle pour l'environnement et les eaux superficielles et souterraines.

b- La promotion économique

La région offre de grandes potentialités de développement économique grâce à la diversification de ses richesses : production végétale et animale importante, pêche maritime, ressources minières, ressources en eau, sites touristiques, masse financière considérable etc... et une position géographique stratégique. Toutefois, l'appareil de production pour la valorisation de ces richesses est resté insuffisant.

La mise en valeur des potentialités régionales doit passer par la création d'infrastructures indispensables en vue de créer les conditions favorables à tout investissement intérieur ou extérieur. Aussi, le Conseil Régional place parmi ses grandes priorités, l'aménagement de zones d'activités équipées notamment dans le domaine industriel et touristique.

De plus, il faut veiller à l'amélioration des prestations et des services offerts dans le port de Nador et l'aéroport d'Oujda-Angad.

c- La promotion socio-culturelle

La promotion des activités socio-culturelles nécessite la création de structures appropriées. A cet égard, il est demandé de mettre en place l'infrastructure nécessaire dont notamment un théâtre régional et un musée régional.

3- PROGRAMME D'ACTION

Pour concrétiser les actions de développement, les Collectivités Locales de la Région ont présenté, chacune en ce qui la concerne, un programme d'investissement pour la période du plan quinquennal 1999-2000/2003-2004.

Ainsi, les investissements prévus par l'ensemble des Collectivités Locales de la Région pour la période du plan s'élèvent à 2.196.696.232 DH, alors que le besoin en matière d'équipement est évalué à 10.595.615.047 DH. Aussi, une banque de projet dont le financement reste à rechercher, est fixé par ces collectivités.

Cet écart, évalué à 8.399.918.815DH, représente par rapport au déficit la part non disponible et non mobilisable du financement dans les conditions actuelles des finances des Collectivités Locales de cette Région.

La situation générale du plan de développement économique et social de la Région de l'Oriental se présente comme suit :

Tableau 1 : Répartition des investissements et du nombre de projets selon la nature du programme.

Type de projet		Nombre	Montant (en Dh)	%
Noyau dur	.en cours	257	724.601.752	6,84
	.projets nouveaux	653	1.472.094.480	13,89
Banque de Projets		1.245	8.399.918.815	79,27
Total		2.155	10.595.615.047	100

3-1- Noyau dur

a- Projets en cours

Il s'agit des projets qui ont été initiés par les Collectivités Locales avant l'exercice 1999-2000 et dont l'achèvement est prévu au cours de la période du Plan.

En principe, ces projets constituent une complémentarité avec les projets nouveaux pour constituer le noyau dur du plan.

Le nombre des projets en cours est de 257 correspondant à une enveloppe budgétaire de 724.601.752 DH, ce qui représente 33% du noyau dur du plan.

Tableau 2 : Répartition des investissements de projets en cours selon les secteurs

Secteurs	Montant	%
Equipements sociaux	8.328.356	1,15
Equipements éducatifs et de formation	6.502.285	0,90
Distribution eau	20.155.924	2,78
Distribution électricité	36.104.951	4,98
Assainissement solide	93.093.842	12,85
Assainissement liquide	11.076.950	1,53
Transport Urbain	40.000	0,01
Equipements spécialisés	34.535.175	4,77
Vicinalité et routes secondaires	55.370.675	7,64
Aménagements communaux	281.209.236	38,81
Voirie et éclairage public	94.514.022	13,04
Bâtiments administratifs	83.670.336	11,55
Soit un total général	724.601.752	100

Cette répartition sectorielle montre le volume des crédits nécessaires pour la réalisation des projets relatifs aux secteurs d'aménagements communaux, de la voirie et de l'éclairage

public et de l'assainissement solide qui est environ de 65% des investissements en cours de réalisation dans la Région.

b- Projets nouveaux

Les investissements nouveaux appartenant au noyau dur du plan de l'ensemble des Collectivités Locales formant la Région, s'élèvent à 1.472.094.480 DH.

Tableau 3 : Répartition du nombre de projets nouveaux et les investissements selon la nature de la commune

Type de Collectivité	Nombre de projets	Montant (en Dh)	%
Région	15	313.459.300	21,29
Préfecture et Provinces	75	66.573.224	4,52
Communauté Urbaine	13	136.810.000	9,29
Communes Urbaines	255	675.485.106	45,89
Communes Rurales	325	279.766.850	19,01
Total	683	1.472.094.480	100

Ainsi, le conseil régional participera avec un investissement de 313.459.300 DH, soit 21,3% des investissements prévus. Une enveloppe budgétaire de 66.573.224 DH sera réservée dans les budgets des Assemblées Préfectorales et Provinciales, soit 4,5% des investissements globaux prévus dans ce cadre.

Les Communes Urbaines participeront avec une enveloppe globale de 675.485.106 DH, soit 45,9%. Les Communes Rurales participeront avec un investissement de 279.766.850, soit 19,% des investissements prévus.

Pour sa part, la communauté Urbaine d'Oujda mobilisera une enveloppe financière de 136.810.000 DH pour la réalisation

de 13 projets dans l'agglomération d'Oujda, soit 9,3% du volume des investissements prévus dans le cadre du Programme minimal du plan.

Le montage financier des projets prévus se présente comme suit :

- 42% représentent les ressources propres et excédents de recettes ;

- 33% proviennent des emprunts contractés principalement auprès du F.E.C ;

- 3,3 % représentent la T.V.A ;

- 1,2 % au titre de dons ;

- 20,4 % au titre d'autres ressources à mobiliser dans le cadre des comptes d'affectation spéciale ou dans le cadre de partenariat.

**Tableau 4 : Répartition du nombre de projets
nouveaux et les investissements selon le secteur
d'intervention**

Secteurs	Montant	%	Nombre projets
Equipements sociaux	49.586.198	3,37	42
Equipements éducatifs et de formation	505.000	0,03	7
Distribution eau	73.755.744	5,01	123
Distribution électricité	118.525.758	8,05	18
Assainissement solide	143.988.739	9,78	36
Assainissement liquide	28.717.000	1,95	24
Transport Urbain	3.500.000	0,24	2
Equipements spécialisés	339.869.712	23,09	111
Vicinalité et routes secondaires	175.927.455	11,95	44
Aménagements communaux	252.430.145	17,15	127
Voirie et éclairage public	200.625.364	13,63	62
Bâtiments administratifs	84.663.364	5,75	57
Soit au total	1.472.094.479	100	653

Il ressort du tableau, ci-dessus, l'importance que revêt les actions inscrites dans le plan et qui sont entreprises par les élus locaux dans les secteurs primordiaux en relation très étroite avec la promotion et l'amélioration des conditions de vie des populations de cette Région, notamment les investissements à réaliser dans les secteurs des équipements spécialisés et à caractère économique, les aménagements communaux (relogement des bidonvilles, aménagement de places et jardins publics, création de lotissements, etc. ...), les équipements spécialisés, le renouvellement et l'extension du réseau de voirie et d'éclairage public, les bâtiments administratifs et les équipements sociaux (promotion de l'habitat social, création de terrains de sports, construction de complexes socioculturels, etc. ...).

Tableau 5 : Répartition des projets nouveaux selon la nature de la commune et l'année

Collectivités	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Région	30.550.000	35.000.000	80.909.300	96.900.000	69.950.000
Préf et Prov	16.810.610	19.549.614	10.397.000	11.586.000	8.230.000
Cté Urbaine	12.760.000	27.500.000	18.000.000	38.000.000	40.550.000
C.Urbaines	128.857.641	196.038.517	140.871.675	110.748.759	98.968.514
C.Rurales	103.578.290	58.373.460	29.390.706	39.572.616	48.851.778
Total	292.556.541	336.461591	279.568.681	296.807.375	266.550.292

La deuxième années du plan connaîtra la part la plus importante de l'investissement, ceci serait dû principalement aux crédits de report et aux excédents de recettes prévisionnelles.

Le montant prévu se chiffre à 336 Millions de Dirhams, soit 23% des investissements prévus au cours du plan.

Au cours de cette deuxième année, les Communes Urbaines participeront à l'investissement à hauteur de 196

Millions de Dirhams.

Les Communes Rurales réserveront une enveloppe financière de 103 Millions de Dirhams la première année du plan, soit 20% des investissements prévus pour cette année. Cette part ne sera que de 49 Millions de Dirhams au titre de la dernière année du plan, soit une régression de 52,4%.

D'autre part, on assistera à une baisse notable des budgets d'investissement des Assemblées Préfectorales et Provinciales, ils passeront de 17 Millions de Dirhams en 1999-2000 à 10 Millions de Dirhams en 2001-2002 pour atteindre 8 Millions de Dirhams, au cours des deux années 2002-2003 et 2003-2004, soit une régression sommaire durant la période du plan de 53%.

La Communauté Urbaine d'Oujda participera avec un volume d'investissement de 13 Millions de Dirhams la première année du plan, ce volume connaîtra une augmentation notable passant à 27 Millions de Dirhams au titre de la deuxième année, pour atteindre 40 Millions de Dirhams au cours de la dernière année du plan.

En terme de moyenne annuelle réservée à l'investissement durant la période du plan, les Communes Urbaines participeront avec 135 Millions de Dirhams, suivies du conseil régional avec 62,7 Millions de Dirhams, des Communes Rurales avec 56 Millions de Dirhams, la Communauté Urbaine d'Oujda avec 27 Millions de Dirhams, et en dernière place les Préfectures et Provinces avec 13 Millions de Dirhams.

3-2 La banque de projets

Afin d'attirer l'attention sur le déficit en matière d'investissement au niveau de la Région, les Collectivités Locales ont présenté chacune dans le cadre de son plan de développement une banque de projets dont le financement reste à rechercher.

Cette banque de projets contient 1.245 projets pour un coût global de 8.399.918.815 DH.

Tableau 6 : Répartition sectorielle du coût de la banque de projet

Secteurs	Montant	%	projets
Equipements sociaux	793.388.138	9,45	139
Equipements éducatifs et de formation	310.243.932	3,69	68
Distribution eau	559.400.278	6,66	236
Distribution électricité	419.444.068	4,99	117
Assainissement solide	1.078.726.905	12,84	52
Assainissement liquide	45.411.982	0,54	22
Transport Urbain	1.760.000	0,02	3
Equipements spécialisés	1.234.408.289	14,70	163
Vicinalité et routes secondaires	2.170.716.992	25,85	167
Aménagements communaux	1.307.409.174	15,57	154
Voirie et éclairage public	284.713.627	3,39	51
Bâtiments administratifs	193.295.432	2,30	73
Soit au total	8.399.918.815	100	1.245

Ainsi, les secteurs d'équipement identifiés comme étant les plus déficitaires sont les routes secondaires surtout dans le milieu rural représentant 26% du volume globale des investissements appartenants à la banque de projets, suivi des projets en matière d'infrastructure, comme les aménagements communaux avec 16%, les équipements spécialisés avec 15% et les projets de l'assainissement solide avec 13% ainsi que les équipements à caractère socio-éducatif avec 13%.

L'analyse de ces projets démontre clairement que le déficit en matière d'équipement qui subsistera à terme du plan si aucun

effort n'est consenti par l'Etat et le Secteur Privé en matière d'investissement et si de nouvelles formules innovatrices en matière de partenariat (Contrat plan, Fonds Régional de développement, Intercommunalité, etc. ...), de gestion déléguée ou de concession n'ont pas été explorées, étudiées et adaptées aux spécificités régionales et locales dans le secteur du management et de la gestion des équipements à réaliser dans le cadre de ce plan.

L'adoption de ces nouvelles formules de gestion est de nature à soulager les entités décentralisées du fardeau financier de réalisation et d'exploitation tout en conservant des services de qualité et à moindre coût.

3-3- Mesures et réformes

Les membres des différentes commissions du Conseil Régional chargés de la préparation du plan au niveau de la région économique de l'Oriental ont émis des recommandations afférentes aux mesures et réformes à entreprendre au cours du prochain plan, afin de surmonter les goulets d'étranglement qui entraveraient la réalisation normale des projets inscrits au cours du quinquennat 1999-2003.

- L'expropriation et l'occupation temporaire du domaine privé

L'acquisition, l'expropriation et l'occupation du domaine privé par l'état, de par les procédures en vigueur, présentent des difficultés importantes qui sont à l'origine de retards considérables dans l'exécution des travaux et aménagement envisagés.

Par conséquent, il est nécessaire que des mesures soient prises pour simplifier et accélérer la procédure de façon à ce que l'indemnisation puisse intervenir avant l'évacuation des lieux par les propriétaires.

- Création d'une Banque Régionale

Au vu des transactions bancaires dans la région économique de l'Oriental, la création d'une banque régionale permettrait aux investisseurs de tirer le maximum de bénéfices des dépôts bancaires réalisés localement. Ces avantages se manifesteraient essentiellement dans la prise de décision d'octroi des crédits sur place de plus, les taux d'intérêts ne pourraient être que plus avantageux que ceux appliqués actuellement.

- Création d'une société régionale d'Investissements

Les commissions régionales suggèrent la création d'une Société Régionale d'Investissements sous forme de holding financier en vue de promouvoir et d'encourager les investissements régionaux.

- Encouragement des collectivités locales

La faiblesse des budgets communaux et provinciaux pose des difficultés de financement des projets à peine si les communes parviennent à couvrir les dépenses de fonctionnement. Cette situation met ces entités locales dans une situation de dépendance vis à vis des subventions de l'Etat. A cet égard, il est suggéré d'instaurer des nouvelles mesures d'encouragement aux investissements et d'aider les communes à s'engager dans un véritable partenariat économique qui est le seul susceptible de générer développement et richesses.

- Mise en place d'un observatoire régional de conjoncture économique et sociale

Cet observatoire s'assignera comme objectif essentiel, la collecte, le traitement et l'analyse des données statistiques locales et régionales qui seront mises à la disposition des différents partenaires du Conseil Régional.

- Transfert d'une partie de la navigation maritime commerciale au port de Nador

Pour améliorer le rendement du port de Nador, il est suggéré de transférer une partie des activités de la navigation maritime commerciale concentrée actuellement pour l'essentiel dans les ports de l'Atlantique.

- Nouvelles liaisons aériennes

Il est proposé dans le cadre du développement de la région de renforcer les liaisons aériennes entre la région et les autres provinces du Royaume. Comme il est suggéré de lier l'Oriental aux pays du Maghreb et ce en prélude au renforcement des liens avec les pays de L'UMA.

- Dédouanement à domicile

Le domaine des services reste en deçà des besoins réels des opérateurs économiques, la nécessité d'établir une logistique à même de faciliter les procédures administratives au niveau des postes frontières (port, aéroport...) notamment un poste de dédouanement à domicile, un dépôt de stockage moderne.

- Autres recommandations

Parmi les autres recommandations issues des commissions régionales, il y a lieu de citer :

-préparer la région en vue de jouer le rôle de capitale du Maghreb ;

-procéder à la recherche minière ;

-donner la priorité dans les marchés publics aux entreprises régionales ;

-réviser les textes des marchés publics ;

-instaurer le tribunal de commerce dans la région ;

-réviser les textes relatifs à la réforme agraire en vue d'améliorer le rendement et de promouvoir les activités agricoles

;

-développer le partenariat entre les administrations publiques et les collectivités locales d'une part et les collectivités locales et le secteur privé d'autre part sur la base d'une procédure qui faciliterait l'établissement de conventions à caractère régional ;

- Instaurer des mesures d'encouragement en vue d'inciter le corps des médecins et des pharmaciens à s'installer dans les communes rurales.

Article 8 : Région de l'oriental 229

1- SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE	230
2 - STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT REGIONAL	247
3- PROGRAMME D'ACTION	265